

7. Finances locales

7.10 – Divers

N° 150- 2022

DECISION DU MAIRE

Demande de subvention auprès de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) dans le cadre de son appel à projet « réseaux de chaleur renouvelable »

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°18-2022 en date du 19 février 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

VU l'arrêté 95-2022 portant délégation de fonction et de signature à M. CANTELOUP, 1^{er} adjoint en charge du personnel, des sports, de la Jeunesse et des Affaires Générales

Considérant la volonté d'engager le territoire dans la transition énergétique ;

Considérant que le réseau de chaleur de Pont-Audemer est associé à une chaufferie gaz cogénération ;

Considérant que ce réseau de chaleur nécessite d'être réhabilité ;

Considérant la volonté d'alimenter ce réseau de chaleur par une production de chaleur « verte » ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager une assistance à la maîtrise d'ouvrage pour réaliser ce projet de réhabilitation/déploiement du réseau de chaleur et de transformation de la production de chaleur de ce réseau vers une production « verte » :

Plan de financement prévisionnel - AMO réseau de chaleur			
Dépenses HT		Recettes	
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage	15 720,00 €	ADEME (appels à projets - réseaux de chaleur renouvelables)	90% 14 148,00 €
		Commune de Pont-Audemer	10% 1 572,00 €
Total	15 720,00 €	Total	15 720,00 €

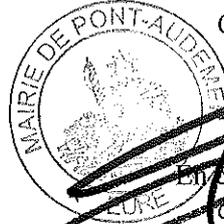
Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220818-150-AT
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) dans le cadre de son appel à projet « réseaux de chaleur renouvelable »

Fait à Pont-Audemer, le 18 août 2022

Pour le Maire et par délégation

Le 1^{er} Adjoint
Christophe CANTELOUP



En charge du Personnel, des Sports,
de la Jeunesse et des affaires
général